



30 janvier 2017

Communiqué de presse

Signature de la convention cadre pour développer l'enseignement de l'occitan dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier, Poitiers et Toulouse.

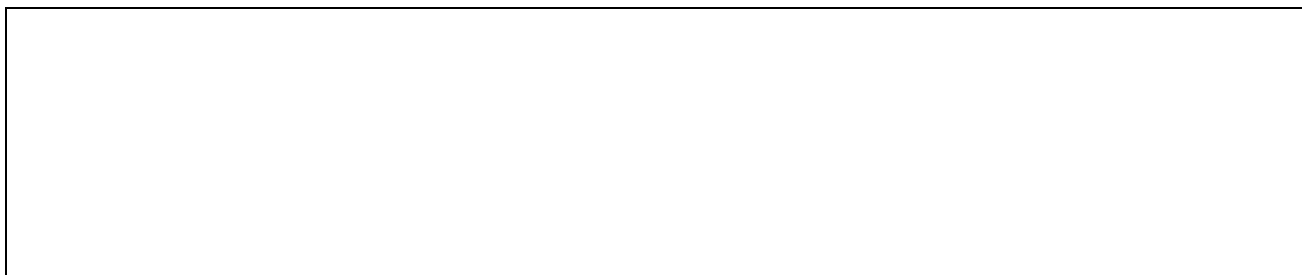


Photo © Dominique Bonnemère - Office Public de la Langue Occitane

Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'éducation nationale, Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, Jean-Louis Nembrini, Vice-Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et Charline Claveau-Abbadie, Présidente de l'Office Public de la Langue Occitane, ont signé le 26 janvier 2017 à l'Hôtel de Région, à Toulouse, une convention cadre pour développer et structurer l'enseignement de l'occitan dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier, Poitiers et Toulouse.

Cette convention cadre instaure sur le territoire concerné, des modalités d'enseignement harmonisées, la continuité des cursus d'enseignement pour les élèves, la possibilité d'expérimenter l'enseignement immersif dans l'enseignement public, le renforcement des outils de concertation et d'évaluation des actions. En particulier, un comité de pilotage interacadémique sera constitué.

Cette convention se déclinera, dans les mois qui viennent, par des conventions académiques qui seront élaborées par les cinq Rectorats concernés, les Régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et l'Office Public de la Langue Occitane en lien avec les Conseils départementaux et villes métropoles volontaires. Ces conventions académiques définiront les objectifs opérationnels à

■ COMMUNIQUE DE PRESSE

atteindre en terme d'offre d'enseignement, ainsi que les modalités de concertation à l'échelle académique ou territoriale.

Actuellement, toutes modalités d'enseignement confondues, 35 000 élèves suivent un enseignement régulier de l'occitan dans le premier degré sur le territoire concerné, et 12 000 dans le second degré (collège et lycée). Parmi eux, 11 000 élèves bénéficient d'un enseignement bilingue français-occitan à l'école et au collège.

Dans son allocution, Najat Vallaud-Belkacem a rappelé que *« les langues régionales ont toute leur place dans la formation [des] élèves, et c'est justement la volonté de l'Etat que de leur donner les moyens d'être non seulement enseignés, mais qu'elles le soient dans les meilleures conditions. »* Elle a par ailleurs ajouté que cette convention *« va pouvoir donner une impulsion décisive à l'enseignement de l'occitan et (...) qu'elle offre, et c'est sans doute le plus important, un levier important aux académies et aux territoires pour travailler ensemble, collectivement. »*

Charline Claveau-Abbadie, Présidente de l'Office Public de la Langue Occitane et conseillère régionale déléguée de Nouvelle-Aquitaine, a tenu à remercier *« bien évidemment les acteurs associatifs et institutionnels qui ont participé à la construction de ce texte, et nous ont permis d'identifier au mieux les difficultés concrètes qui se posent à eux. »* Elle a tenu à remercier tout particulièrement *« Madame la Ministre, mais également les recteurs des cinq académies concernées, pour [leur] engagement sur ce texte : l'esprit de consensus qui lui est sous-jacent est pour nous une garantie d'une mise en œuvre effective et réussie à l'avenir. »*

Pour Patric Roux, premier Vice-Président de l'Office Public de la Langue Occitane et conseiller régional délégué d'Occitanie, *« l'enseignement des langues régionales contribue notamment à la transmission des valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination. Car c'est en étant capable de reconnaître au cœur même de sa propre histoire et de ses territoires, la diversité culturelle qui les caractérisent, que l'on est à même d'accepter et de comprendre la richesse que peut apporter la diversité des origines et des modes de pensées en général et de l'Autre en particulier. »*

L'Office Public de la Langue Occitane est un Groupement d'Intérêt Public associant l'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Il a été créé par ses membres afin de mettre en œuvre, dans un contexte de mise en commun de moyens et de compétences, une politique intégrée de développement de l'occitan dans les domaines de la transmission et de l'usage de la langue sur un territoire couvrant 5 académies et deux régions.

À ce titre, l'Office Public de la Langue Occitane appuie les opérations menées en direction de la transmission de l'occitan (dans le système scolaire d'une part, mais aussi en direction des adultes) ainsi que les actions dédiées à l'usage de l'occitan (renforcement des actions socioculturelles pour favoriser l'usage de la langue occitane et sa présence dans l'espace public, soutien aux médias, à la connaissance de la langue, etc.).

Il est en outre chargé de créer un observatoire de la langue occitane, pour effectuer un état des lieux annuel des actions liées à l'occitan et pour mesurer leur efficacité et aider à la décision.

■ Contacts presse :

Office Public de la Langue Occitane – Ofici Public de la Lengua Occitana

22 Boulevard du Maréchal JUIN 31406 Toulouse cedex 9

dominiquebonnemere.oplo@gmail.com; tel 05 82 60 02 81.